

Suwedi Sinderibuye  
s/chef de la C.I.

Ruhengeri I.IO.57

R U H E N G E R I

Monsieur le Résident du Ruand  
à

K I G A L I

Ruhengeri



4142

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur  
de Territoire  
de et à

R U H E N G E R I

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement par la présente, auprès de votre haute autorité, solliciter de votre bienveillance de m'accorder l'indemnité familiale telle que les autres s/chefs les sont consenties.

Il a résulté que le refus de me consentir les indemnités familiales a été dû au régime polygamique, c.a.d. avoir été marié à deux femme.

Ma deuxième femme nommée.. *NYIRANKOBE*..... fille de Rushingabigwi (+) et de Nyirangeendo (+) originaire de la colline Musambira, chefferie Rukoma, Terr. de Nyanza, a été marié par moi en 1941 avant être nommé s/chef, et au moment de ma nomination comme s/chef aucune *indemnité* ne m'a pas été donnée en vue de devoir délaisser cette deuxième femme, et jusqu'à maintenant elle eu déjà 6 enfants avec moi.

Etant séparé de cette femme, mais toujours étant dans le même RUGO, car je n'ai pas où l'envoyer vue que ses parents sont morts, je demande si l'empêchement aux indemnité ne serait pas ainsi éliminé, et pour justification de ma présente déclaration, je prête comme témoin Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri, qui m'établira un livret d'identité pour reconnaissance de l'isolement de la dite femme, et éventuellement, s'il le faut me ceder une parcelle à ériger sa maison où elle gardera ses enfants (la femme).

Dans l'espoir que vous daignerez prendre ma requête considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Résident, l'assurance mon plus profond respect.

*Syl*